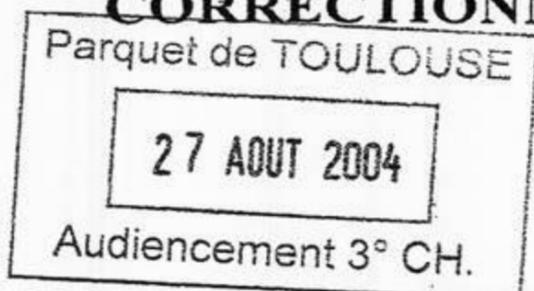


26 JUIL. 2004



**CITATION DIRECTE DEVANT LE TRIBUNAL
CORRECTIONNEL de TOULOUSE.**



L'an deux Mille quatre et le **Douze** **AOUT**

A LA REQUETTE DE :

Monsieur LABORIE André (**Victime**) sans profession né le 20 mai 1956 à Toulouse demeurant au N°2 rue de la FORGE 31650 Saint ORENS de GAMEVILLE.

Je soussigné, Yves Henri PUAUX Huissier de Justice Associé, Audiencier
au Tribunal de Grande Instance de PARIS, séant à PARIS, y demeurant,
au Palais de Justice, bureau des Huissiers Audienciers Correctionnels.

DONNE CITATION A :

- Madame **CHARRAS D**, Vice Procureur de la République Tribunal de Grande Instance de Toulouse, allées Jules Guesde 31000 TOULOUSE.

Appelé en responsabilité :

- *L'agent judiciaire du trésor au Ministère du Budget service juridique AJT ; 207 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex, ci-devant et actuellement : 6, rue Louise Weiss 75013 PARIS* **civilement responsable suivant l'article 781-1 du code de l'organisation judiciaire.**

où étant et parlant à : Comme il est dit au procès-verbal annexé.

D'avoir à ce trouver à comparaître le **8 novembre 2004 à 14 heures**, par-devant et à l'audience de la **troisième chambre** du Tribunal Correctionnel de TOULOUSE, siégeant en la dite ville, au Palais de Justice, place du salin.

En présence de Monsieur le Procureur de la République.

RAPPELANT AU SUSNOMME

Vous êtes tenu de vous présenter personnellement à cette audience, seul ou assisté d'un Avocat.

Vous pouvez aussi, dans certains cas seulement, vous y faire représenter par un Avocat.

Si vous estimez être dans l'impossibilité de vous rendre à l'audience, vous devez adresser une lettre au Président du Tribunal, pour expliquer les raisons de votre absence.